

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement # 464 Règlement encadrant l'usage du cannabis

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire de son Conseil tenue le 12 août 2019, la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a adopté le règlement # 464 lequel a pour objet d'encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité.

AVIS PUBLIC est en outre donné;

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 16 août 2019, jour de la publication de de cet avis.

QUE tout intéressé peut consulter ledit règlement sur les heures d'affaires du bureau municipal situé au 4055, rue Principale à St-Cyrille.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 16 août 2019.

Signé :

Lucie Roberge
Directrice générale / Secr.-trésorière adjointe